Compte rendu de la séance du 09 juin 2023

<u>Présents</u>: Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Frédéric COULON

Absents excusés:

Excusés représentés: Maxime ASFAUX par Frédéric COULON, Françoise BARDET par

Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN par Amandine TILLET

Secrétaire de la séance: Isabelle LAMPLE

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 10-05-2023
- Election des délégué et suppléants pour l'élection des sénateurs du 24-09-2023

• Délibérations:

- Décision modificative n°1,
- Nomination d'un DPO (délégué à protection des données) dans le cadre du RGPD (règlement Général sur la protection des données),

• Informations:

- Ciné Belle Etoile 02-08-2023 (organisation...),
- Gestion du site internet (date)

•	Div	ers

Approbation du compte rendu de la réunion du 10-05-2023 : à l'unanimité

Election du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 Ont été élus:

- Déléguée : Claudine VIVAREZ (10 voix pour - 1 blanc)

- Suppléants : Françoise BARDET (11 voix pour)

Thierry MARTIGNAC (11 voix pour)

Hervé LANDES (10 voix pour)

Délibérations du conseil:

• Décision modificative n°2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT: DEPENSES RECETTES 2184 - 67 | Matériel de bureau et mobilier (chaises salle polyvalente) -2067.73

2184 - 67	Matériel de bureau et mobilier (chaises salle polyvalente)	-2067.73	
2156 - 68	Matériel et outillage incendie, déf. civ (borne incendie	-992.27	·
2131 - 64	Bâtiments publics (four à pain Lavalade)	3060.00	

TOTAL: 0.00 0.00

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Adhésion au service "RGPD" du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO).

La Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la règlementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.

La Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

Délibération adoptée à l'unanimité

Informations

• Organisation de ciné belle étoile

La séance de ciné belle étoile co-financée par Cauvaldor et la commune aura lieu le mercredi 2 août avec la projection du film « La fine fleur ». Elle sera précédée par un repas partagé avec la participation de Lucas Martignac pour une prestation au piano.

• Gestion du site internet

La commission doit se réunir incessamment, pour actualiser les dernières informations

• Location de la cuisine de la salle polyvalente

Suite à une demande d'un professionnel de louer la cuisine pour réaliser toutes les préparations à l'occasion un évènement, le conseil décide qu'exceptionnellement, et à l'essai, la cuisine pourrait être louée à la hauteur de 200€ par jour (conformément au règlement qui stipule que : « Pour toute manifestation sortant du cadre ci-dessus défini [...], la demande sera examinée individuellement et les accords ne seront donnés qu'après examen du dossier [...] avec avis de la collectivité ». La cuisine n'a pas vocation, au départ, à être louée ; cette possibilité pouvant engendrer certaines difficultés et porter préjudice à la location de la salle (1ère vocation de l'équipement).

Si la commune décidait de pérenniser ce dispositif de location, le tarif pour les habitants de Frayssinhes serait de 100€/j.

• <u>Participation de la commune à la commission de consultation de l'installation d'un parc éolien</u> à Sousceyrac

C'est Christiane Janicot, conseillère municipale, qui représentera la commune à cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire, Isabelle LAMPLE La Maire Claudne VIVAREZ